



OZAR HATORAH – CRETEIL MATERNELLE ת"ט

REGLEMENT INTERIEUR 2018-2019

Ecole MATERNELLE - GAN

Madame, Monsieur,

Le Gan OZAR HATORAH, sous contrat d'association avec l'Etat, est soumis aux règles et lois en vigueur de l'Education Nationale et en tant qu'école juive, elle présente **un caractère qui lui est propre** : fidèle à la Thora, aux mitsvot et attachée à Israël.

Elle accorde à l'enfant une place importante, visant son épanouissement intellectuel et moral dans un climat de confiance et de respect.

L'enseignement du kodech a pour objectif **l'apprentissage de la lecture, des hagim, des dinim de la paracha**, l'application des mitsvot et **l'attachement aux valeurs de la Thora**.

Nous invitons les parents à prendre connaissance de ce contrat de vie scolaire et nous **rapporter le coupon situé en fin de document**. **L'acceptation du présent règlement validera l'inscription de votre enfant au Gan**.

Les 10 Commandements du Règlement Intérieur

1. RÔLE DE L'ÉCOLE :

L'école maternelle est la première étape des apprentissages.
Une fréquentation régulière et adaptée s'impose.

Les enfants des classes de petits ne seront en aucun cas acceptés que pour l'après-midi et ne seront accueillis à la sieste qu'après une bonne adaptation le matin et en accord avec l'enseignant.

Chez les moyens et les grands une présence régulière matin et après-midi est souhaitable.

2. HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi – Mardi- Mercredi – Jeudi : 8h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00

Une garderie est assurée

Le matin de 8h00 à 8h30

Le soir de 17h00 à 18h00

Pour le bon fonctionnement de l'école et des raisons de sécurité, les portes de l'école seront fermées à 9H00. Après ces horaires les enfants ne seront plus accueillis. Aucune exception ne sera faite pour l'entrée au delà de 9h00 (à part Rv médicaux et sur présentation d'un certificat médical).

L'accueil et la sortie sont des moments d'échanges brefs. Si vous désirez discuter avec les enseignants, veuillez prendre rendez-vous.

A l'accueil : tant que l'enfant n'a pas été remis à l'enseignant il est sous l'entière responsabilité de la personne qui l'a accompagné même dans l'enceinte de l'école.

A la sortie : dès qu'une personne dûment mandatée par les parents est venue le chercher, il est sous l'entière responsabilité de celle-ci même dans l'enceinte de l'école. Si un étranger doit occasionnellement récupérer un enfant , un mail doit être impérativement envoyé à l'école à : (contact.ocm@ozar.fr), et la personne devra présenter une pièce d'identité

RETARD : L'exactitude est l'un des points les plus importants dans le système scolaire.

L'entrée des retardataires dérange la classe. Les enfants arrivent gênés, et la plupart du temps, ne sont pas responsables de leur retard.

3. QUI PEUT VENIR CHERCHER MON ENFANT A L'ÉCOLE ?

L'accueil et la sortie des enfants se font dans les classes. Vous devez obligatoirement accompagner votre enfant jusqu'à sa classe et revenir le chercher, de même aucun enfant de l'école maternelle ne peut venir ou rentrer seul.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements peuvent venir chercher votre enfant.

Si un étranger doit occasionnellement récupérer un enfant , un mail doit être impérativement envoyé à l'école à : (contact.ocm@ozar.fr), et la personne devra se présenter une pièce d'identité

L'accès à l'école maternelle se fait uniquement par l'entrée principale de l'école située au 2 voie Félix Eboué -94000 – Créteil -

4. COMMENT ASSURER MON ENFANT ? Il est indispensable d'assurer son enfant : L'assurance est obligatoire pour couvrir les dommages causés par

l'élève (responsabilité civile). L'individuelle accident est fortement conseillée dans le cas où l'enfant se blesserait seul (80% des cas) et elle est de toute façon obligatoire pour les sorties.

Vous pouvez vérifier que votre contrat d'assurance précise bien que votre enfant a une assurance «responsabilité civile» et «individuelle accident» qui le couvre pendant ses activités scolaires.

Dans tous les cas fournir une attestation à l'école.

5. JUDAÏCITE DE L'ECOLE

Nous rappelons le devoir de respect de la judaïcité au sein de l'école OZAR HATORAH.

Les garçons porteront une *KIPA* ou une casquette. Le *TALIT KATANE* est obligatoire à partir de l'âge de **3 ans**.

Les filles devront avoir une tenue correcte, surtout en été.

6. VETEMENTS

Un panier contenant les vêtements et objets perdus est à votre disposition, et ceci jusqu'à la nouvelle saison (les vêtements laissés seront donnés).

■ **Pantalons** : Tout au long de ses années de maternelle, et particulièrement en petite section, vous faciliterez la tâche à votre enfant en l'équipant de vêtements et d'accessoires pratiques. Optez pour les pantalons à ceinture élastique (plutôt qu'à boutons) et pour les fermetures à glissière.

7. HYGIENE et SANTÉ

Tenue vestimentaire : Les enfants doivent venir à l'école dans une tenue propre, confortable et décente: - Chaussures tenant aux pieds (sabots et claquettes interdits) - Vêtements propres et adaptés à toutes les activités scolaires ; chaque jour, les enfants font des activités physiques et quelquefois salissantes

- Les garçons doivent obligatoirement porter une kippa et un Talith Katan. Ils doivent être habillés correctement et décentement.

- Les filles doivent être vêtues correctement.

Les mamans qui accompagnent leurs enfants à l'école ou en sortie pédagogique devront être vêtues décentement. A l'occasion d'un siyoun, elles ne viendront pas en pantalon. Les papas devront avoir une kipa par respect pour la Thora et l'institution.

Maladies : L'école maternelle n'est pas une garderie. Son rôle est de mettre en place des apprentissages. Il faut donc pour en bénéficier pleinement que l'enfant soit en bonne santé. Nous entendons par là qu'un enfant fiévreux, enrhumé, fatigué, qui tousse beaucoup... doit rester à la maison ou chez sa nourrice pour se reposer et guérir dans de bonnes conditions. Pour le bien-être et le respect de tous (votre enfant, les autres enfants et les adultes travaillant dans l'école) tout enfant présentant le moindre symptôme de maladie sera refusé.

Il ne pourra reprendre la classe que sur présentation d'un certificat de non contagion.

- Les enseignants ne peuvent administrer de médicaments.

- Tout enfant malade ne sera pas envoyé à l'école

Cas particulier : « les poux » : en raison du risque important de contagion et de la résistance de ceux-ci une grande vigilance s'impose. **TOUT ENFANT NON TRAITÉ et /ou PRÉSENTANT DE NOMBREUSES LENTES OU DES POUX SERA REFUSÉ.**

8. SÉCURITÉ : Sont interdits : - Les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc...). - Les jouets imitant des armes (pistolets, couteaux, épées, etc...) - Les objets de valeur (bijoux, jouets de valeurs) car les risques de perte ou de vol sont importants. En cas de perte ou de vol la responsabilité de l'école ne peut être engagée. - Chewing-gum, sucettes, bonbons, gâteaux et toute nourriture sont strictement interdits.

9. COMMUNICATION

Afin de pouvoir vous entretenir avec l'enseignante au sujet de votre enfant, veuillez prendre **rendez-vous**. Plusieurs réunions de parents d'élèves sont prévues au cours de l'année scolaire.

Chaque fois que cela est nécessaire, vous êtes informés par une circulaire ou par mail. Veuillez lire attentivement ces documents, cela peut être important.

10. RESPECT :

Adultes et enfants se doivent un respect mutuel.

Les maîtres s'interdisent tout comportement qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Tout propos ou geste injurieux ou diffamatoires de la part des adultes ou des enfants sont interdits.

Par ailleurs un respect des locaux et du matériel est indispensable.

Pour travailler dans de bonnes conditions et pour le bien être des enfants, un respect et une confiance réciproque est nécessaire. Ceci passe par l'acceptation des règles de l'école imposées par la vie en collectivité.

Le respect de ce contrat de vie scolaire nous assurera une vie scolaire harmonieuse et une ambiance spirituelle favorisant la réussite des apprentissages et celle de l'avenir de vos enfants.

Sûrs de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice

A Soussan

COUPON DU REGLEMENT INTERIEUR A RETOURNER A L'ECOLE

Coupon à rapporter obligatoirement à l'école :

Je _____ soussigné(e) _____ Madame, _____ Monsieur

.....
NOM DE L'ENFANT

**Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Maternelle
Ozar Hatorah**

DATE ____ : ____ : ____.

Signature du père Signature de la mère

PS : si vous avez des remarques n'hésitez pas à nous les communiquer
par écrit

